

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.

Second projet de règlement n° URB 300.19, adopté le 9 octobre 2018 *modifiant la délimitation de la zone H-303, ajouter les zones H-300, H-301, H-302 et N-712 au plan de zonage et modifier la grille des normes et des usages de la zone C-404 du règlement de zonage n° URB 300.*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1 À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 octobre 2018, le Conseil a adopté le second projet de règlement no URB 300.19 modifiant le règlement de zonage n° URB 300 ;

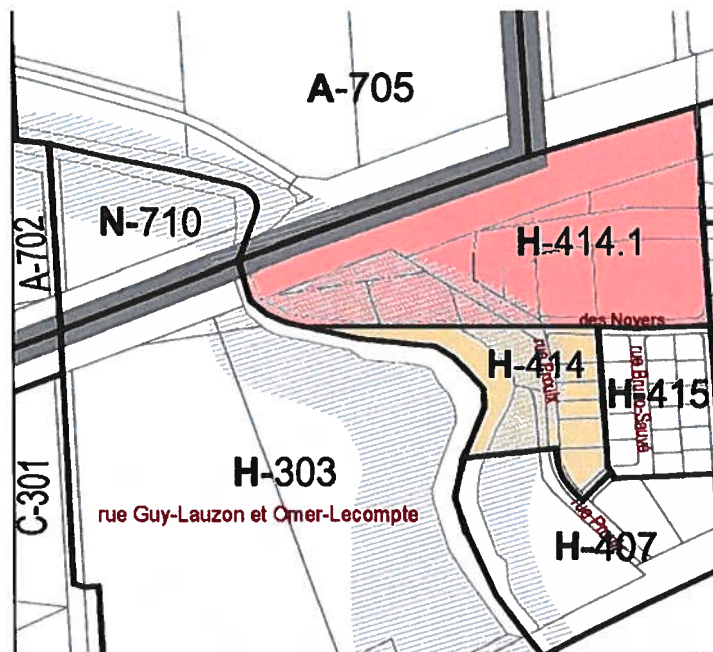
Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de participation à un référendum soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

Une telle demande valide de la part des personnes intéressées de la zone à laquelle est visée et de celles de toutes zones contiguës à l'égard des dispositions suivantes :

**1<sup>ère</sup> disposition :**

- Délimiter la zone résidentielle H-303 afin de permettre seulement la classe d'usage multifamiliale A (4 à 8 logements) isolée;
- Créer des nouvelles zones à même une partie de la zone H-303, soit :
  - La zone H-300 et permettre la classe d'usage unifamiliale isolée, largeur de terrain de 18,3m;
  - La zone H-301 et permettre la classe d'usage unifamiliale isolée, largeur de terrain de 16,5m;
  - La zone H-302 et permettre la classe d'usage unifamiliale contiguë et bi et tri-familiale;
  - La zone N-712 devient une zone de conservation.

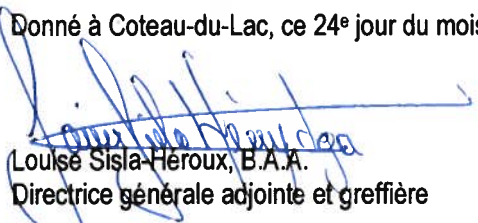
**Description sommaire de la zone visée H-303 et des zones contiguës A-702, A-705, C-301, H-407, H-414 et H-414.1 :**





- a. Condition générale à remplir le **9 octobre 2018** :
- Être, soit domiciliée sur le territoire du secteur concerné de la Ville de Coteau-du-Lac et depuis au moins 6 mois au Québec, soit propriétaire ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé dans ledit secteur depuis au moins douze (12) mois, soit occupant ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé dans ledit secteur de la Ville, depuis au moins douze (12) mois.
- b. Condition particulière aux personnes physiques, à remplir le **9 octobre 2018** :
- Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- c. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :
- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- d. Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :
- Être désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le **9 octobre 2018** et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
- 4 Toutes dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter ;
- 5 Le second projet de règlement, peut être consulté au bureau du greffier de la municipalité, situé au 342 chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, durant les heures normales de bureau.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.



Louise Sisa-Héroux, B.A.A.  
Directrice générale adjointe et greffière

LSH/cp

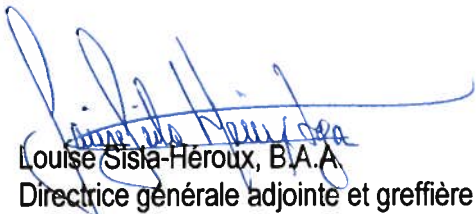


## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, Louise Sisa-Héroux, directrice générale adjointe et greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal le Saint-François, édition du 24 octobre 2018;
2. affiché au bureau de la Ville le 24 octobre 2018;
3. affiché sur le site Internet de la Ville le 24 octobre 2018



Louise Sisa-Héroux, B.A.A.  
Directrice générale adjointe et greffière

LSH/cp